



Monsieur Julien DENORMANDIE
Ministre de la Ville et du Logement
20 avenue de Ségur
75007 Paris

COMMISSION
DES AFFAIRES
ECONOMIQUES

Paris, le 27 avril 2020

Réf : AFFECO_2020_0077

LA PRESIDENTE

Monsieur le Ministre,

*LA CELLULE DE VEILLE
« LOGEMENT »*

Dans le cadre du suivi de la crise organisé par la commission des affaires économiques, la cellule dédiée « au logement et à la politique de la ville » a récemment procédé à l'audition d'élus et de plusieurs acteurs nationaux et locaux assurant l'accueil et l'hébergement des publics fragiles. Nous souhaitons vous faire part de nos principales conclusions.

Il ressort tout d'abord de ces entretiens que les associations, leurs personnels et leurs bénévoles se sont sentis « abandonnés », sans protection ni considération, dans les premières semaines de la crise. Ils ont maintenu les centres d'accueil ouverts et réalisé des maraudes se refusant, au risque de leur santé, à laisser sans recours les personnes vivant dans la rue. D'autres, comme dans les centres de protection de l'enfance, ont dû faire face à un surcroît très important de travail ajoutant le suivi scolaire à leurs tâches habituelles. Pour ces personnels, si la question de la reconnaissance de leur mission dans la société ne se résume pas à l'attribution d'une prime et pourrait prendre d'autres formes plus structurelles, comme leur participation pleine et entière au secteur médico-social, il serait en revanche incompréhensible que ce soit les seuls intervenants de « première ligne » à ne pas en bénéficier.

Le deuxième principal point d'attention est le traitement des impayés de loyer. Si la plupart approuve la non-suspension du paiement, il est pour tous certain qu'il va falloir faire face à un volume beaucoup plus important de demandes dans les prochaines semaines, malgré les dispositifs déjà mis en œuvre pour préserver les ressources des locataires. L'attente suscitée par les distributions alimentaires dans les quartiers populaires le montre cruellement. Dans le logement social, les bailleurs ont une tradition d'accompagnement, mais qu'en sera-t-il dans le parc privé et pour les propriétaires occupants dans les copropriétés fragiles ou lorsqu'ils sont dans un processus d'accession sociale ?



Les Fonds de solidarité pour le logement (FSL), s'ils couvrent en principe ce besoin, obéissent à des règles différentes selon les départements ou métropoles, n'ont pas été abondés et ne sont pas faits pour une aide d'urgence. Dès lors, il est à craindre que le moratoire du paiement des loyers et le prolongement de la trêve hivernale jusqu'à l'hiver prochain apparaissent de plus en plus comme les seules réponses à la crise, ce qui entraînerait des difficultés en chaîne chez les bailleurs. La création d'un fonds d'aide d'urgence exceptionnel, dit « Fonds d'aide à la quittance », qui a été chiffré à environ 200 millions d'euros par la Fondation Abbé Pierre, est donc une solution à mettre en œuvre très rapidement pour éviter la constitution de situations d'impayés et la mise en œuvre de procédures d'expulsion. Il pourrait être distribué par une cellule d'urgence placée auprès des FSL. Plusieurs élus ont souligné qu'il pourrait être financé, pour partie, par les énergéticiens qui n'y contribuent pas encore.

Au-delà de ces deux points principaux, nous voulons vous relayer l'alerte de ces acteurs de terrain sur :

- Le risque de diffusion du virus dans les Foyers pour travailleurs migrants (FTM), structures accueillant dans des conditions parfois précaires une population vieillissante ;
- La nécessité de mettre en place des aides sur la base des quotités payées dans les cantines scolaires, les familles bénéficiant des tarifs les plus faibles étant les plus en difficulté pour subvenir aux besoins essentiels ;
- La situation des jeunes adultes précaires ;
- L'apparition d'une nouvelle vague de personnes à la rue, jusque-là inconnues, car hébergées chez des tiers et ne pouvant plus le faire ou se cachant ;
- La suspension du suivi psychiatrique de nombreux patients des milieux populaires ou parmi les personnes marginalisées ;
- Et, bien entendu, les importants surcoûts auxquels ils sont confrontés pour répondre à l'urgence sanitaire et sociale.

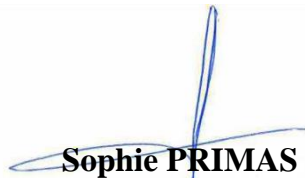
À moyen terme, nous souhaitons que vous puissiez aider les associations et les élus à :

- fidéliser les nouveaux bénévoles et mécènes qui remplacent les aînés, traditionnellement majoritaires, mais aujourd'hui contraints au confinement,
- transformer certains « centres Covid » en centres de santé pour personnes à la rue et les combiner avec les très efficaces équipes mobiles mis en place par le CHU de Nice dans les Alpes-Maritimes ;
- rénover les centres d'accueil collectifs pour assurer la distanciation sociale et l'application des « gestes barrière » ;



- accompagner vers le logement les personnes qui ont été accueillies et ne pas les remettre à la rue, une fois le confinement terminé, grâce à une montée en puissance du dispositif « Logement d'abord / Un chez soi d'abord » et d'équipes pluridisciplinaires (éducateur spécialisé, infirmier ayant une expérience en addictologie, assistante sociale).

Nous vous remercions donc, Monsieur le Ministre, de l'attention que vous voudrez bien porter à ces différentes « remontées de terrain » que nous souhaitons appuyer dans le cadre de cette crise sanitaire et vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.



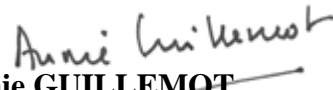
Sophie PRIMAS

Présidente de la commission des affaires économiques



Dominique ESTROSI SASSONE

Co-pilote de la cellule de veille,
de contrôle et d'anticipation « Logement »



Annie GUILLEMOT

Co-pilote de la cellule de veille,
de contrôle et d'anticipation « Logement »